



Questions and Answers #1 – CIC-155488

Question 1:	<p>Within rated requirements RT1 – RT3 there is a criteria that reads “The Bidder should demonstrate experience acquired within five (5) years of the bid closing date...”, as well the Rating Standards section states that “Bidders will be allotted up to 4 points for each project summary for total maximum score of up to 16 points”</p> <p>As this criteria severely penalizes proponents who have been on projects for longer durations, would the Crown please amend this requirement to: The Bidder should demonstrate experience acquired within ten (10) years of the bid closing date</p>
Answer 1:	<p>IRCC has considered the proposed edit to the mandatory technical criteria, however these criteria will remain unchanged.</p>
Question 2:	<p>Within mandatory technical criteria MT1 – MT6 there is a criteria that reads “To demonstrate this criterion, at the time of bid closing, the Bidder must submit a minimum of four (4) project summaries each with a minimum duration of 6 months”, as this criteria severely penalizes proponents who have been on projects for longer durations, would the Crown please amend this requirement to remove the “minimum of four (4) projects summaries”.</p>
Answer 2:	<p>IRCC has considered the proposed edit to the mandatory technical criteria, however these criteria will remain unchanged.</p>
Question 3:	<p>Has there been an incumbent within twelve months (or greater) either as a Term; Casual or Agency Contract (THS, TSPS, TBIPS) performing these duties? If so, can you provide the number of days worked on said contract along with the dollar value?</p>
Answer 3:	<p>There has been no incumbent within twelve months (or greater) either as a Term; Casual, or Agency Contract (THS, TSPS, TBIPS) performing these duties.</p>



Questions et Réponses #1 – CIC-155488

Question 1:	<p>Dans les exigences cotées CTC1 - CTC3, un critère se lit comme suit : " Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a acquis une expérience dans les cinq (5) années précédant la date de clôture des soumissions... ", et la section des normes de cotation précise que " Les soumissionnaires se verront attribuer au maximum 4 points pour chaque sommaire de projet, pour une note totale maximale de 16 points "</p> <p>Étant donné que ce critère pénalise gravement les soumissionnaires qui ont participé à des projets pendant des périodes plus longues, l'État pourrait-il modifier cette exigence comme suit : "Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a acquis de l'expérience dans la réalisation de projets : Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a acquis de l'expérience dans les dix (10) ans suivant la date de clôture de l'appel d'offres.</p>
Réponse 1:	<p>IRCC a examiné la proposition de modification des critères techniques obligatoires, mais ces critères resteront inchangés</p>

Question 2:	<p>Dans les critères techniques obligatoires CTO1 – CTO6, il y a un critère qui se lit comme suit : " Pour démontrer ce critère, au moment de la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit présenter au moins quatre sommaires de projets, chacun d'une durée minimale de 6 mois. "</p> <p>Étant donné que ce critère pénalise gravement les soumissionnaires qui ont participé à des projets pendant des durées plus longues, l'État pourrait-il modifier cette exigence en supprimant le " minimum de quatre (4) sommaires de projets ".</p>
Réponse 2:	<p>IRCC a examiné la proposition de modification des critères techniques obligatoires, mais ces critères resteront inchangés</p>

Question 3:	<p>Au cours des douze derniers mois (ou plus), un titulaire a-t-il exercé ces fonctions dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, d'un contrat occasionnel ou d'un contrat d'agence (THS, TSPS, TBIPS) ? Dans l'affirmative, pouvez-vous fournir le nombre de jours travaillés dans le cadre de ce contrat ainsi que la valeur monétaire ?</p>
Réponse 3:	<p>Aucun titulaire n'a exercé ces fonctions au cours des douze derniers mois (ou plus), que ce soit en tant que titulaire d'un contrat à durée déterminée, d'un contrat occasionnel ou d'un contrat d'agence (THS, TSPS, TBIPS).</p>